



Commission des
libérations conditionnelles
du Canada

Parole Board
of Canada

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Guide de demande de suspension du casier

Instructions étape par étape
et formulaires de demande

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE?

Communiquez avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada

Ligne d'information sans frais : 1-800-874-2652

suspension@pbc-clcc.gc.ca

Canada.ca/suspension-du-casier

Canada

Le saviez-vous?

La Commission des libérations conditionnelles du Canada est le seul organisme fédéral officiel chargé de prendre des décisions en matière de suspension du casier en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*. Elle peut ordonner, refuser et révoquer une suspension du casier.

Vous pouvez demander une suspension du casier (ou un pardon*) directement à la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Vous n'avez pas besoin de faire appel à un avocat ou à un représentant.

Vous n'avez qu'à suivre les instructions étape par étape fournies dans le présent guide et payer les frais de service de 50,00 \$ (CAN).

Veuillez noter que les frais additionnels engagés dans le cadre de votre demande, par exemple la prise d'empreintes digitales, les copies de votre casier judiciaire, les documents de la cour et les vérifications par la police, sont à votre charge.

IMPORTANT!

- Vous devez répondre à l'ensemble des questions en toute honnêteté. Si vous omettez des renseignements ou faites de fausses déclarations, il se pourrait que votre demande vous soit retournée ou que la suspension de votre casier soit révoquée ou annulée à une date ultérieure.
- Une suspension du casier n'efface pas le fait que vous avez été déclaré coupable d'un crime. Par contre, votre casier judiciaire est séparé des autres dossiers judiciaires. Une nouvelle condamnation ou des preuves convaincantes, selon la Commission des libérations conditionnelles du Canada, que vous avez cessé de bien vous conduire peuvent entraîner la réactivation de votre casier judiciaire.
- Il n'est pas nécessaire d'obtenir une suspension du casier pour obtenir un passeport. Une suspension du casier ne garantit pas votre entrée dans un autre pays ou l'obtention d'un visa. Avant de partir, communiquez avec les autorités du pays en question pour savoir ce que vous devez faire pour y être admis.
- La Commission des libérations conditionnelles du Canada n'accorde aucun traitement préférentiel. Toutes les demandes sont traitées de la même façon.

* Votre demande sera traitée selon les critères d'admissibilité de la *Loi sur le casier judiciaire* en vigueur au moment de la première infraction. Reportez-vous à la page 2 pour déterminer quels critères s'appliquent à vous.

Devez-vous demander une suspension du casier?

Vous **POUVEZ** faire une demande si vous :

- avez été condamné au Canada d'une infraction en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral en tant qu'adulte;
- avez été déclaré coupable d'un crime dans un autre pays et transféré au Canada en vertu de la *Loi sur le transfèrement des délinquants* ou de la *Loi sur le transfèrement international des délinquants*.

Vous **N'AVEZ PAS** à faire une demande si vous :

- avez **seulement** reçu une absolution conditionnelle ou inconditionnelle*;
- avez **seulement** été condamné par un tribunal de la jeunesse ou un tribunal pour adolescents**.

* Pour de plus amples renseignements, communiquez avec les Services d'épuration des dossiers et de suspension des casiers judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada.

** Votre casier sera détruit ou archivé à la fin de la période prévue par la *Loi sur les jeunes contrevenants* ou la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Vous **POURRIEZ NE PAS** être admissible à la suspension du casier si votre première infraction a été commise **le 13 mars 2012 ou après** et si vous :

- avez été condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus pour plus de trois actes criminels; ou
- avez été déclaré coupable d'une infraction figurant à l'annexe 1 de la *Loi sur le casier judiciaire* et vous ne satisfaites pas aux critères d'exception (reportez-vous à l'étape 6 du présent guide).

IMPORTANT!

- Une suspension du casier n'a aucune incidence sur les ordonnances d'interdiction de conduire ou de possession d'armes.
- La Commission des libérations conditionnelles du Canada n'a pas compétence pour les infractions commises en tant que jeune délinquant avant 1996 qui ne figurent pas dans votre casier judiciaire, même si vous avez par la suite été condamné en tant qu'adulte. Vous devez communiquer directement avec la cour ou le service de police pour leur demander d'écarter ces dossiers.

Êtes-vous admissible à la suspension du casier?

IMPORTANT!

- Si vous avez été déclaré coupable de **possession simple de cannabis**, consultez les *Directives spéciales* à la page suivante.

1. Vérifiez que vous **avez purgé toutes vos peines**, soit :

- la totalité des amendes, des suramendes¹, des frais et des montants prévus par des ordonnances de restitution ou de dédommagement²;
- toutes les peines d'emprisonnement et les périodes de sursis, ce qui inclut les périodes de liberté conditionnelle et de liberté d'office;
- toute période de probation.

Important : Votre période d'attente peut commencer même si votre ordonnance d'interdiction de possession d'armes ou de conduire n'est pas expirée.

2. Vérifiez que vous **avez respecté la période d'attente appropriée** en consultant le tableau ci-après.

Pour ce faire :

- déterminez quand vous **avez commis** votre première infraction (et non la date d'imposition de la peine);
- déterminez si vous avez été condamné par procédure sommaire ou par voie de mise en accusation.

Conseil : Communiquez avec la cour afin d'obtenir ces informations.

Important :

- Si la cour n'est pas en mesure de confirmer le type de procès, la période d'attente la plus longue s'applique.
- La période d'attente commence une fois **toutes** les peines purgées.

Votre première infraction a été commise le 28 juin 2010 ou avant :	Votre première infraction a été commise entre le 29 juin 2010 et le 12 mars 2012 :	Votre première infraction a été commise le 13 mars 2012 ou après :
Pardon	Pardon	Suspension du casier
Procédure sommaire : 3 ans	Procédure sommaire : 3 ans	Procédure sommaire : 5 ans
Mise en accusation : 5 ans	Mise en accusation : 5 ans	Mise en accusation : 10 ans
	Infraction grave contre la personne ³ pour laquelle vous avez été condamné à 2 ans d'emprisonnement ou plus ou infraction punissable par mise en accusation figurant à l'annexe I de la <i>Loi sur le casier judiciaire</i> : 10 ans.	

¹ Les suramendes compensatoires imposées en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date ne seront pas prises en compte pour déterminer l'admissibilité à une suspension du casier.

² Si on vous a ordonné de restituer de l'argent à une personne ou à une entité, il se peut que les tribunaux ne soient pas en mesure de confirmer que vous avez payé (si c'est le cas, appelez la Commission des libérations conditionnelles du Canada à 1-800-874-2652).

³ Conformément à l'article 752 du *Code criminel*.

Directives spéciales si vous avez été déclaré coupable de possession simple de cannabis et d'autres infractions

IMPORTANT!

- Si vous n'avez été **uniquement** déclaré coupable de **possession simple de cannabis**, veuillez utiliser le Guide de demande de suspension du casier liée au cannabis trouvé sur Canada.ca/suspension-du-casier
 - Si vous avez été déclaré coupable de **possession simple de cannabis ET d'au moins une autre infraction**, utilisez le présent guide et lisez attentivement les directives spéciales qui suivent.
-
- La condamnation pour possession simple de cannabis **ne sera pas prise en compte dans le calcul de votre période d'attente et ne sera pas prise en considération par les Commissaires qui évaluent votre demande.**
 - Vous pouvez faire une demande **même si vous n'avez pas payé l'amende ou la suramende compensatoire** qui a été imposée pour la condamnation relative à la possession simple de cannabis seulement. Les amendes impayées ne seront pas annulées, et les gouvernements provinciaux et fédéral pourront choisir d'exiger leur paiement plus tard, même si vous recevez une suspension du casier.
 - **Vous devez avoir purgé le reste de votre peine** (incarcération et probation, ordonnances de restitution et de dédommagement) pour l'infraction relative à la possession simple de cannabis et toute autre infraction.

Vous devez **démontrer clairement** à la Commission des libérations conditionnelles du Canada que vous avez été déclaré coupable de possession simple de **cannabis** en présentant les documents officiels de la cour qui a entendu votre affaire et/ou du service de police ayant compétence dans la localité où vous avez été arrêté.

Il doit être clairement indiqué que toute amende non payée est seulement liée à la condamnation pour possession simple de cannabis. Si l'amende ou la suramende a été imposée pour de multiples infractions, elle doit être payée au complet comme condition d'admissibilité, et la période d'attente pertinente sera appliquée.

Vous devez lire attentivement les documents officiels que vous avez obtenus pour déterminer s'ils indiquent clairement que la substance en question était du cannabis.

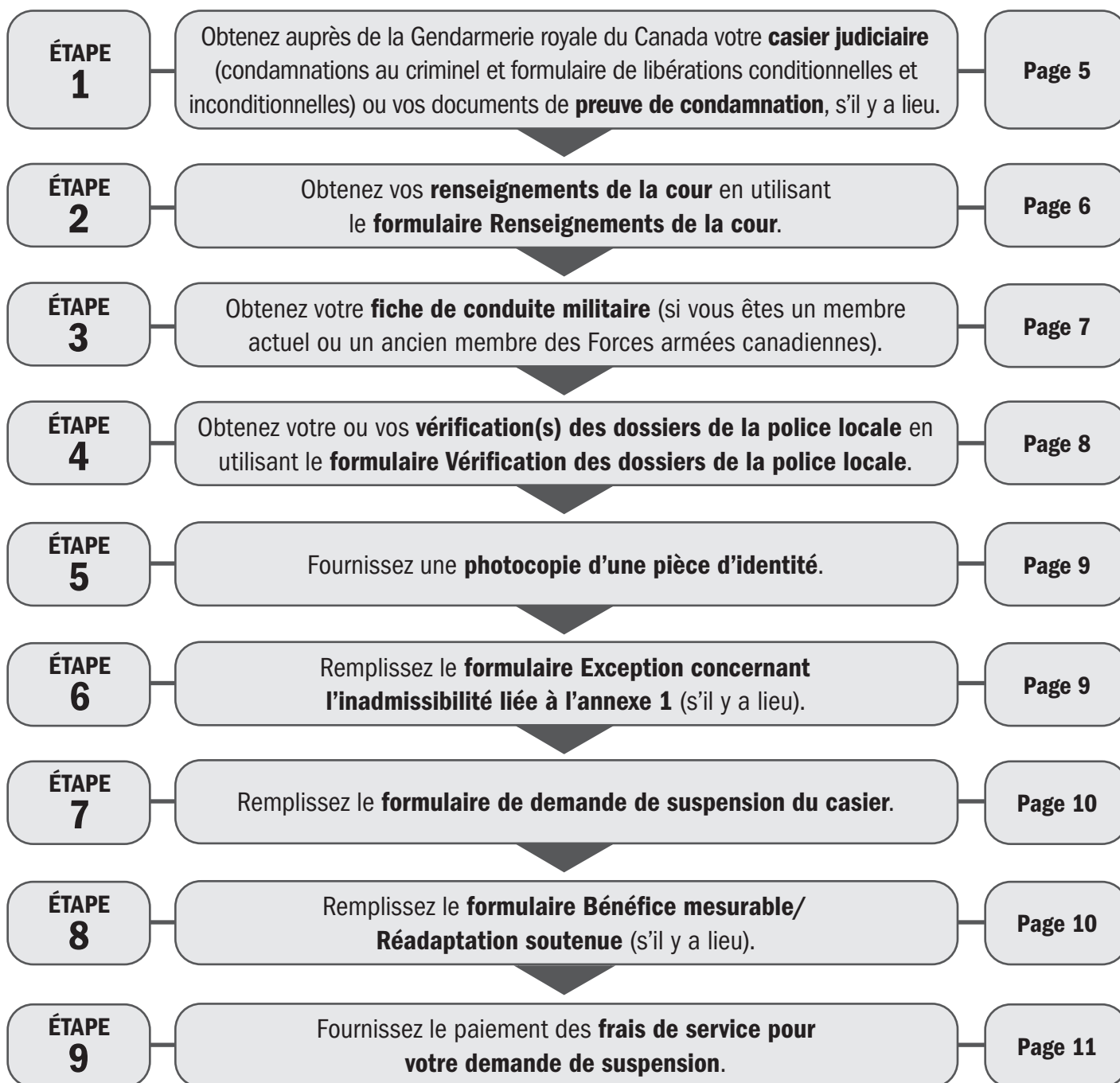
Si vous n'êtes pas en mesure de démontrer à la Commission des libérations conditionnelles du Canada que la substance était du cannabis, vous devez avoir purgé toute la peine, y compris le paiement des amendes et des suramendes compensatoires, avant de faire une demande. La condamnation sera également prise en compte dans le calcul de votre période d'attente.

Veuillez noter que vous devez suivre les étapes 1 à 9 du Guide de demande de suspension du casier si vous avez été déclaré coupable de possession simple de cannabis et d'au moins une autre infraction.

¹ Les suramendes compensatoires imposées en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date ne seront pas prises en compte pour déterminer l'admissibilité à une suspension du casier

Étapes de la demande de suspension du casier

Si vous êtes **admissible**, avez **purgé toutes vos peines** et avez **respecté la période d'attente indiquée**, vous pouvez demander une suspension du casier (voir les pages 1 et 2). Voici les étapes à suivre avec indication de la page où vous trouverez les instructions sur chacune de celles-ci :



ÉTAPE 1

Obtenez votre casier judiciaire

Faites prendre vos empreintes digitales. Visitez une société de dactyloscopie accréditée ou un service de police qui peut soumettre vos empreintes digitales **électroniquement**.

Demandez à votre service de police local s'il offre ce service ou visitez le site www.rcmp-grc.gc.ca/fr/ou-puis-obtenir-verification-casier-judiciaire pour plus d'information.

Votre soumission dactyloscopique électronique **doit clairement indiquer que vous faites une demande de suspension du casier.**

Attendez de recevoir votre casier judiciaire (condamnations au criminel, absolutions conditionnelles et inconditionnelles) ou **une attestation qu'aucun casier n'existe** de la Gendarmerie royale du Canada. L'ensemble des documents fournis par la Gendarmerie royale du Canada doivent être inclus avec votre demande.

Si vous avez fait l'**objet de condamnations à l'extérieur du Canada**, vous **DEVEZ** également **fournir de l'information sur ces condamnations** à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, en plus de votre casier judiciaire.

Lorsque vous recevez votre casier judiciaire, vérifiez-le pour vous assurer que toutes vos condamnations y sont indiquées. Vous avez la responsabilité de déclarer l'ensemble de vos condamnations à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Si **TOUTES** vos condamnations y **sont indiquées**, passez à l'étape 2 (page suivante).

Si une condamnation **ne figure pas** à votre casier, voir ci-après.

Vous devez obtenir une **preuve de condamnation pour chacune des condamnations qui ne figurent pas à votre casier judiciaire**. Pour cela, communiquez avec la cour où votre cause a été entendue et/ou avec le service de police qui a procédé à votre arrestation.

La **preuve de condamnation** doit inclure :

- La **date et la cour** qui a déterminé la peine;
- L'**infraction** dont vous avez été déclaré coupable;
- La **peine** qui vous a été imposée;
- Le **corps policier qui a effectué l'arrestation**.

Si la cour et le service de police n'ont aucun dossier de vos condamnations, parlez à un agent de la ligne d'information sans frais de la Commission des libérations conditionnelles du Canada en composant le

1-800-874-2652.

ÉTAPE 2

Obtenez vos renseignements de la cour

→ Vous devez obtenir les **renseignements de la cour** pour **chacune** de vos **condamnations**. Cela **DOIT** inclure une preuve de paiement et la date du paiement final pour toute amende, suramende compensatoire* et somme prévue par des ordonnances de restitution ou de dédommagement**.

Répondez aux questions 1 à 6 du formulaire Renseignements de la cour qui se trouve à la fin de ce guide.

Conseil : Faites des copies du formulaire au cas où vous auriez à le remettre à une autre cour.

Communiquez avec la cour qui a entendu votre cause

Si vous avez été condamné par plusieurs cours, vous devez communiquer avec chacune d'elles pour faire remplir le formulaire. Remettez à chaque cour une photocopie de votre casier judiciaire et faites remplir la partie du formulaire intitulée **Réservé à l'usage de la cour**.

IMPORTANT!

Assurez-vous que chaque cour :

- › fournit tous les renseignements demandés dans la partie **Réservé à l'usage de la cour**;
- › fournit une preuve et la date du dernier paiement pour toute amende, suramende compensatoire* et somme prévue par des ordonnances de restitution ou de dédommagement**;
- › indique le type de procès pour chaque condamnation (par procédure sommaire, par voie de mise en accusation ou impossible de confirmer);
- › indique toutes les condamnations qu'elle vous a imposées;
- › signe et date le formulaire;
- › appose le sceau ou timbre officiel sur le formulaire.

Conseil : Demandez des copies supplémentaires de tous les documents de la cour. Vous pourriez en avoir besoin plus tard. Il est plus facile d'obtenir des copies maintenant, car une fois la suspension ordonnée, les documents pourraient ne plus être disponibles.

Vérifiez que les renseignements sur le formulaire Renseignements de la cour et de votre casier judiciaire sont les mêmes.

- › Si les renseignements sur le **formulaire Renseignements de la cour** ne correspondent pas aux renseignements de votre casier judiciaire, ou si la cour a un dossier de condamnation qui ne figure pas à votre casier judiciaire, demandez une **preuve de condamnation** à la cour (voir l'étape 1).

* Les suramendes compensatoires imposées en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date ne seront pas prises en compte pour déterminer l'admissibilité à une suspension du casier.

** Si on vous a ordonné de restituer de l'argent à une personne ou à une entité, il se peut que les tribunaux ne soient pas capables de confirmer que vous avez payé (si c'est le cas, appelez la Commission des libérations conditionnelles du Canada au 1-800-874-2652).

ÉTAPE 3

Obtenez votre fiche de conduite militaire (uniquement pour les membres actuels et les anciens membres des Forces armées canadiennes)

- **SI VOUS N'ÊTES PAS** et **N'AVEZ JAMAIS ÉTÉ** un membre des Forces armées canadiennes, **allez à l'étape 4** à la page suivante.
- **SI VOUS ÊTES OU AVEZ ÉTÉ** un membre des Forces armées canadiennes (membre régulier ou réserviste), vous devez obtenir une copie certifiée, signée et datée de votre **fiche de conduite militaire** en communiquant avec le service indiqué ci-dessous. Si aucune fiche n'existe, vous devez fournir une lettre signée par votre commandant divisionnaire ou l'organisation appropriée attestant qu'il n'existe aucune fiche de conduite militaire.

MEMBRES RÉGULIERS ET RÉSERVISTES ACTUELS

Vous devez demander votre fiche de conduite militaire à votre commandant divisionnaire.

POUR LES ANCIENS MEMBRES RÉGULIERS :

- Si vous avez quitté **le 1^{er} janvier 1998 ou après cette date**, obtenez ce document auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels du ministère de la Défense nationale en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels :

**Directeur, Accès à l'information et protection
des renseignements personnels**

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

[www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/
FORCES_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf)

- Si vous avez quitté **avant le 1^{er} janvier 1998**, obtenez-le auprès de la direction générale de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de Bibliothèque et Archives Canada :

**Direction générale de l'accès à l'information et de la
protection des renseignements personnels**

Bibliothèque et Archives Canada
550, boulevard de la Cité
Gatineau (Québec) J8T 0A7

[www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/
demandes-formulaires-en-ligne.aspx](http://www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/demandes-formulaires-en-ligne.aspx)

POUR LES ANCIENS RÉSERVISTES :

- Si vous avez quitté **le 1^{er} mars 2008 ou après cette date**, obtenez ce document auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels du ministère de la Défense nationale en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels :

**Directeur, Accès à l'information et protection
des renseignements personnels**

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

[www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/
FORCES_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES_Internet/docs/fr/transparence/d2797-fm-1-.pdf)

- Si vous avez quitté **avant le 1^{er} mars 2008**, obtenez-le auprès de la direction générale de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de Bibliothèque et Archives Canada :

**Direction générale de l'accès à l'information et de la
protection des renseignements personnels**

Bibliothèque et Archives Canada
550, boulevard de la Cité
Gatineau (Québec) J8T 0A7

[www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/
demandes-formulaires-en-ligne.aspx](http://www.bac-lac.gc.ca/fra/transparence/aiprpd/Pages/demandes-formulaires-en-ligne.aspx)

IMPORTANT!

- Joignez à votre demande toute la correspondance provenant de votre commandant, de la Défense nationale ou de Bibliothèque et Archives Canada.
- Assurez-vous d'inclure les renseignements suivants dans votre demande d'une fiche de conduite militaire :
 - ✓ la raison de votre demande, soit une demande de suspension du casier;
 - ✓ vos prénom et nom de famille (s'ils ont été changés par la suite, ceux que vous avez utilisés au moment de la perpétration de l'infraction);
 - ✓ votre date de naissance;
 - ✓ votre numéro d'identification ou de service militaire;
 - ✓ votre signature;
 - ✓ vos dates d'enrôlement et de libération.

ÉTAPE 4

Obtenez vos vérifications des dossiers de la police locale

→ Vous devez obtenir une **vérification des dossiers de la police locale** de :

- › la ville ou la localité où vous habitez actuellement (votre adresse actuelle); **ET**
- › chaque ville ou localité où vous avez habité au cours des cinq dernières années (si vous y avez habité au moins trois mois).

Important : La vérification des dossiers de la police locale est **seulement valide pendant 12 mois** après la date de délivrance.

Comment obtenir une vérification des dossiers de la police locale

Répondez à toutes les questions de la page 1 du **formulaire Vérification des dossiers de la police locale** qui se trouve à la fin de ce guide.

Conseil : Faites une photocopie pour chaque service de police local avec lequel vous devez communiquer.

Communiquez avec le service de police pour l'adresse où vous habitez actuellement.

Si vous avez demeuré à différentes adresses au cours des cinq dernières années, vous devez contacter le service de police de chacune des localités. Si vous êtes incertain du service de police à contacter, renseignez-vous auprès de votre service de police local.

Même si vous avez vécu à l'extérieur du Canada, vous devez quand même communiquer avec le service de police de la localité où vous avez habité. Si ce service de police n'est pas en mesure de compléter le formulaire, une lettre signée de sa part confirmant que vous avez respecté la loi sera acceptée. Si ce document a été rédigé dans une langue étrangère, vous devez le faire traduire en français ou en anglais, puis soumettre les versions originales et traduites avec votre formulaire de demande.

Présentez votre casier judiciaire à chaque service de police local et demandez-lui de remplir la partie du **formulaire Vérification des dossiers de la police locale** intitulée **Réservé à la police** (page 2).

Vous devrez présenter deux pièces d'identité, dont une avec une photo récente.

Conseil : Communiquez auparavant avec le service de police local pour savoir quelles pièces d'identité sont acceptées.

IMPORTANT!

La Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande si les renseignements suivants ne sont pas indiqués sur le **formulaire Vérification des dossiers de la police locale** :

- › Tous les renseignements exigés à la partie **Réservé à la police**, à la page 2;
- › La signature d'un représentant du service de police local et le timbre dateur;
- › Le sceau ou timbre officiel du service de police local.

ÉTAPE 5

Obtenez une photocopie d'une pièce d'identité

Vous devez présenter avec votre demande une photocopie claire d'une pièce d'identité sur laquelle doivent figurer votre nom, votre date de naissance et votre signature. Ce document valide doit être émis par le gouvernement fédéral, provincial ou municipal.

ÉTAPE 6

Remplissez le formulaire Exception concernant l'inadmissibilité liée à l'annexe 1

→ Veuillez noter que cette étape n'est requise que si :

- › Vous avez été déclaré coupable d'une infraction figurant à l'annexe 1 **et** votre première infraction a été commise le 13 mars 2012 ou après cette date (voir la page 1); ou
- › Votre infraction figurant à l'annexe 1 a été commise le 13 mars 2012 ou après cette date.

Selon le paragraphe 4(2) de la *Loi sur le casier judiciaire* une personne **n'est pas admissible** à présenter une demande de suspension du casier si elle a été **condamnée pour une infraction visée à l'annexe 1 (infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant) de la Loi**, excepté dans certains cas. Pour obtenir des précisions, voir www.laws-lois.justice.gc.ca.

→ Si vous n'avez **PAS** été condamné pour une **infraction visée à l'annexe 1** de la *Loi sur le casier judiciaire*, **passer à l'étape 7**.

→ Si vous **AVEZ ÉTÉ** condamné pour une **infraction visée à l'annexe 1** et que vous demandez une suspension du casier, vous **DEVEZ** remplir le **formulaire relatif à l'exception**. Suivant le paragraphe 4(3) de la *Loi sur le casier judiciaire*, une personne qui a été condamnée pour une infraction visée à l'annexe 1 peut présenter une demande de suspension du casier **SI** la Commission est **convaincue** que la personne condamnée :

- › n'était pas en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis de la victime de l'infraction et que la victime n'était pas en situation de dépendance vis-à-vis d'elle;
- › n'a pas usé de violence, d'intimidation ou de contrainte envers la victime, ni tenté ou menacé de le faire;
- › était de moins de cinq ans l'aînée de la victime.

IMPORTANT!

Remplissez **TOUTES les parties** du **formulaire relatif à l'exception**. Si le formulaire est incomplet, la Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande. Si vous n'avez pas assez d'espace pour écrire toute l'information demandée, ajoutez des feuilles au formulaire.

ÉTAPE 7

Remplissez le formulaire de demande de suspension du casier

Répondez à toutes les questions du formulaire de demande à la fin du guide.

Écrivez en LETTRES MOULÉES à l'encre **noire** ou bleue seulement.

Conseil : Si vous n'avez pas assez d'espace, utilisez des pages supplémentaires et joignez-les à votre demande.

Important : Le formulaire n'est valide que pour 12 mois à compter de la date de signature.

Veillez à :

- › Répondre à **toutes** les questions des **deux côtés** du formulaire;
- › Répondre complètement et honnêtement à toutes les questions;
- › Signer le formulaire et apposer **une date de la dernière année**. C'est à **vous** de signer le formulaire.

Important : La Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande et les documents qui l'accompagnent si vous ne répondez pas à toutes les questions des deux côtés du formulaire.

IMPORTANT!

La Commission des libérations conditionnelles du Canada doit pouvoir communiquer avec vous maintenant et à l'avenir. Si nous ne pouvons communiquer avec vous ou vérifier les renseignements que vous nous avez fournis, nous pourrions être dans l'impossibilité de traiter votre demande. Si votre adresse postale change, vous devez écrire à la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour lui communiquer votre nouvelle adresse postale. Cette lettre doit comprendre les renseignements suivants :

- › Votre nom
- › Le numéro de référence personnel de votre demande de suspension du casier
- › Votre nouvelle adresse postale
- › Votre signature. En tant que demandeur, c'est à vous de signer.

Envoyez la lettre à l'adresse figurant à la page 12.

Important : Vous devez continuer à informer la Commission des libérations conditionnelles du Canada de tout changement d'adresse même si votre casier est suspendu.

ÉTAPE 8

Remplissez le formulaire Bénéfice mesurable/Réadaptation soutenue

Conformément à l'article 4.1 de la *Loi sur le casier judiciaire*, vous devez clairement expliquer en quoi le fait d'obtenir une suspension du casier judiciaire vous apporterait un bénéfice mesurable ET soutiendrait votre réadaptation au sein de la société en tant que citoyen respectueux des lois. Remplissez **toutes** les sections

ÉTAPE 8

Remplissez le formulaire Bénéfice mesurable/Réadaptation soutenue (suite)

du formulaire Bénéfice mesurable/Réadaptation soutenue. Si vous négligez de remplir toutes les sections, la Commission des libérations conditionnelles du Canada vous retournera votre demande. Si vous manquez de place pour inscrire toutes les informations requises, veuillez simplement joindre des feuilles au formulaire.

Vous pouvez fournir de l'information sur les circonstances de vos infraction(s) pour favoriser le traitement de votre demande.

→ **Questions 1, 2, et 3. a) de cette étape ne visent que ceux dont la première infraction a été commise le 29 juin 2010 ou après.**

Vous pouvez également remplir questions 3. b) et 3. c) de cette section si vous souhaitez expliquer comment votre histoire personnelle et sociale a pu contribuer à vos démêlés avec le système de justice pénale.

ÉTAPE 9

Fournissez le paiement des frais de service pour votre demande de suspension du casier

Veuillez inclure le paiement des frais de service pour votre demande de suspension du casier.

Important : Si le paiement n'est pas inclus, est incomplet ou inexact, votre demande pourrait ne pas être traitée et vous être renvoyée.

Les frais de service actuels se chiffrent à :

50,00 \$ (CAN [dollars canadiens])

Important : Pour connaître le montant des frais en vigueur, consultez la version à jour du Guide de demande de suspension du casier à Canada.ca/suspension-du-casier ou communiquez avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada au 1-800-874-2652 ou à suspension@pbc-clcc.gc.ca.

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- › Carte de crédit (remplissez le formulaire de paiement par carte de crédit joint à la fin du guide);
- › Chèque certifié;
- › Mandat poste;
- › Traite bancaire payable au Receveur général du Canada.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada n'accepte pas les chèques personnels ni l'argent comptant.

Avant de présenter votre demande

IMPORTANT!

- Vous devez fournir les documents originaux portant les signatures et les timbres ou sceaux originaux des tribunaux ou des services de police sans quoi votre demande vous sera renvoyée. Les formulaires qui ont été altérés seront eux aussi renvoyés.
- Avant d'envoyer votre demande par la poste, faites des photocopies de tous vos formulaires et documents officiels et conservez-les pour consultation ultérieure.

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. Casier judiciaire original ou attestation qu'aucun casier judiciaire n'existe ET preuve de condamnation , s'il y a lieu (expliqué à l'étape 1) | ☐ |
| 2. Formulaire(s) Renseignements de la cour original ou originaux (expliqué à l'étape 2) | ☐ |
| 3. Fiche de conduite militaire originale, s'il y a lieu (expliqué à l'étape 3) | ☐ |
| 4. Formulaire(s) Vérification des dossiers de la police locale original ou originaux (expliqué à l'étape 4) | ☐ |
| 5. Une photocopie de votre pièce d'identité (expliqué à l'étape 5) | ☐ |
| 6. Formulaire Exception concernant l'inadmissibilité liée à l'annexe 1 original, s'il y a lieu (expliqué à l'étape 6) | ☐ |
| 7. Formulaire Demande de suspension du casier original (expliqué à l'étape 7) | ☐ |
| 8. Formulaire Bénéfice mesurable/Réadaptation soutenue , s'il y a lieu (expliqué à l'étape 8) | ☐ |
| 9. Frais de service (expliqué à l'étape 9) | ☐ |

➔ Veuillez envoyer votre **formulaire de demande**, le paiement des **frais de service et tous les documents officiels** (originaux seulement, à l'exception de la pièce d'identité) par la poste à l'adresse suivante :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Division de la clémence et suspension du casier
410, avenue Laurier Ouest, 5^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0R1



FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS DE LA COUR

Demande de suspension du casier

Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire ou bleue, et répondre à toutes les questions.

SECTION A : Renseignements personnels

1. Quel est votre nom légal au complet? (Indiquez votre nom et votre date de naissance en haut de la deuxième page du formulaire.)

Nom : _____ Prénom(s) : _____

2. Avez-vous déjà utilisé un autre nom que votre nom légal (p.ex: pseudonymes, surnoms, noms de mariage précédents, etc.)?

☐ Non ☐ Oui Si OUI, veuillez indiquer l'autre nom que vous avez utilisé ici :

Autre(s) nom(s)	Autre(s) prénom(s)

3. Quel est votre sexe? ☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre Genre 4. Quelle est votre date de naissance?

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

SECTION B: Coordonnées

5. Quelle est votre adresse postale?

Numéro d'appartement ou de maison et nom de rue _____ Ville ou municipalité _____ Province/territoire/état _____ Code postal _____ Pays/Nation _____

6. Quel est votre numéro de téléphone?

RESERVÉ À L'USAGE DE LA COUR. Ne rien écrire dans cette section.

Nom de la cour : _____ Numéro de téléphone : () _____
Adresse _____ Ville ou municipalité _____ Province/Territoire _____ Code postal _____

Renseignements sur les infractions – Réservé à l'usage de la cour. Doit inclure toutes les condamnations au sujet desquelles la cour possède un dossier.

Renseignements sur l'infraction 1

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Date de l'infraction (si disponible)							
			A	A	A	A	M	M	J	J
			A	A	A	A	M	M	J	J

Type de procès : ☐ Procédure sommaire ☐ Mise en accusation ☐ Impossible de confirmer N° de référence de la cour _____

S'il est impossible de confirmer le type de procès, expliquez pourquoi : _____

La cour peut confirmer que la substance est du cannabis ☐ Non ☐ Oui ☐ S/O

Les amendes, suramendes, ordonnances de restitution ou de dédommagement et autres frais ont-ils été payés intégralement? ☐ Non ☐ Oui

Si elles ont été payées en entier, quelle est la date du dernier paiement ►

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Montant non payé (le cas échéant) : \$ _____ Veuillez spécifier la nature du montant non payé (p. ex. amende, ordonnance de restitution, autres frais). _____

Est-ce que le montant non payé se rapporte uniquement à une suramende compensatoire imposée en vertu de l'article 737 du Code criminel le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date? ☐ Non ☐ Oui

☐ La cour peut confirmer qu'il n'y a aucun montant d'argent en souffrance ► Date du dernier paiement (si connue) :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

☐ Nos dossiers ont été détruits ► Date à laquelle les dossiers ont été détruits :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Veuillez remplir le verso du formulaire ►

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir ces renseignements.

Veuillez réécrire le nom complet et la date de naissance qui figurent au recto du présent formulaire.

Nom légal au complet :

Date de naissance (AAAA-MM-JJ) :

Renseignements sur les infractions – réservé à l'usage de la cour. Ne pas écrire dans cette section.**Renseignements sur l'infraction 2**

Description de l'infraction

Peine

Lieu de détermination de la peine

Date de l'infraction (si disponible)

A A A A M M J J

Date de la peine

A A A A M M J J

Type de procès : ☐ Procédure sommaire ☐ Mise en accusation ☐ Impossible de confirmer

N° de référence de la cour

S'il est impossible de confirmer le type de procès, expliquez pourquoi :

La cour peut confirmer que la substance est du cannabis ☐ Non ☐ Oui ☐ S/O**Les amendes, suramendes, ordonnances de restitution ou de dédommagement et autres frais ont-ils été payés intégralement?**☐ Non ☐ OuiSi elles ont été payées en entier, quelle est la date du **dernier paiement** ▶

A A A A M M J J

Montant non payé (le cas échéant) : \$

Veuillez spécifier la nature du montant non payé

(p. ex. amende, ordonnance de restitution, autres frais).

Est-ce que le montant non payé se rapporte uniquement à une suramende compensatoire imposée en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date?☐ Non ☐ Oui☐ La cour peut confirmer qu'il n'y a **aucun montant d'argent en souffrance**

▶ Date du dernier paiement (si connue) :

A A A A M M J J

☐ **Nos dossiers ont été détruits**

▶ Date à laquelle les dossiers ont été détruits :

A A A A M M J J

Renseignements sur l'infraction 3

Description de l'infraction

Peine

Lieu de détermination de la peine

Date de l'infraction (si disponible)

A A A A M M J J

Date de la peine

A A A A M M J J

Type de procès : ☐ Procédure sommaire ☐ Mise en accusation ☐ Impossible de confirmer

N° de référence de la cour

S'il est impossible de confirmer le type de procès, expliquez pourquoi :

La cour peut confirmer que la substance est du cannabis ☐ Non ☐ Oui ☐ S/O**Les amendes, suramendes, ordonnances de restitution ou de dédommagement et autres frais ont-ils été payés intégralement?**☐ Non ☐ OuiSi elles ont été payées en entier, quelle est la date du **dernier paiement** ▶

A A A A M M J J

Montant non payé (le cas échéant) : \$

Veuillez spécifier la nature du montant non payé

(p. ex. amende, ordonnance de restitution, autres frais).

Est-ce que le montant non payé se rapporte uniquement à une suramende compensatoire imposée en vertu de l'article 737 du *Code criminel* le 24 octobre 2013 ou après cette date et le 13 décembre 2018 ou avant cette date?☐ Non ☐ Oui☐ La cour peut confirmer qu'il n'y a **aucun montant d'argent en souffrance**

▶ Date du dernier paiement (si connue) :

A A A A M M J J

☐ **Nos dossiers ont été détruits**

▶ Date à laquelle les dossiers ont été détruits :

A A A A M M J J

AUTORISATION DE LA COUR – Veuillez signer le présent formulaire, y inscrire la date et y apposer un sceau.

Nom de l'agent autorisé de la cour :

▶ Signature :

Date :

A A A A M M J J

Veuillez mettre
le sceau ou le
tampon de la
cour ici



FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES DOSSIERS DE LA POLICE LOCALE

Demande de suspension du casier

Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire ou bleue, et répondre à toutes les questions.

SECTION A : Renseignements personnels

1. Quel est votre nom légal au complet? (Indiquez votre nom et votre date de naissance en haut de la deuxième page du formulaire.)

Nom :

Prénom(s) :

2. Avez-vous déjà utilisé un autre nom que votre nom légal (p.ex: pseudonymes, surnoms, noms de mariage précédents, etc.)?

☐ Non ☐ Oui

Si OUI, veuillez indiquer l'autre nom que vous avez utilisé ici :

Autre(s) nom(s)

Autre(s) prénom(s)

3. Quel est votre sexe? ☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre Genre

4. Quelle est votre date de naissance?

A A A A M M J J

5. Avez-vous un permis de conduire? ☐ Non ☐ Oui

Si OUI, quel est votre numéro de permis de conduire?

Province/Territoire

SECTION B: Coordonnées

6. Quelle est votre adresse postale?

Numéro d'appartement ou de maison et nom de rue

Ville ou municipalité

Province/territoire/état

Code postal

Pays/Nation

7. Quel est votre numéro de téléphone?

8. Où avez-vous vécu au cours des cinq dernières années? (Veuillez indiquer votre adresse actuelle. Les numéros de cases postales ne sont pas acceptés.)

Numéro d'appartement ou de maison et nom de rue	Ville ou municipalité	Province/territoire/état	Pays/Nation	De (AAAA-MM)	À (AAAA-MM)
					présent

SECTION C: Autorisation du demandeur – Signature et date ci-dessous.

9. Veuillez indiquer le nom du service de police, puis signer et inscrire la date.

Par la présente, j'autorise

(inscrire le nom du service de police ici)

à communiquer à la Commission des libérations conditionnelles du Canada des renseignements que la police est autorisée à divulguer.

Signature du demandeur

Date

Signer ici : ►

A A A A M M J J

10. Demandez au service de police de remplir le verso du formulaire. Joignez le présent formulaire à votre demande, avec le recto rempli par vous et le verso rempli par le service de police.

Veuillez remplir le verso du formulaire ►

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir ces renseignements.

Veuillez réécrire le nom complet et la date de naissance qui figurent au recto du présent formulaire.

Nom légal au complet :

Date de naissance (AAAA-MM-JJ) :

SECTION D : RÉSERVÉ À LA POLICE. Ne pas écrire dans cette section.

► Condamnation(s), **autre que la possession simple de cannabis**, en plus de celles qui figurent dans le Centre d'information de la police canadienne (CIPC)

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Service de police ayant procédé à l'arrestation	Date de la peine							
				A	A	A	A	M	M	J	J

► Condamnation(s) **pour la possession simple de cannabis** en plus de celles qui figurent dans le CIPC

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Service de police ayant procédé à l'arrestation	Date de la peine							
				A	A	A	A	M	M	J	J

Pouvez-vous confirmer que la substance était du cannabis? ☐ Non ☐ Oui

Description de l'infraction	Peine	Lieu de détermination de la peine	Service de police ayant procédé à l'arrestation	Date de la peine							
				A	A	A	A	M	M	J	J

Pouvez-vous confirmer que la substance était du cannabis? ☐ Non ☐ Oui

Veuillez énumérer tous les renseignements relatifs aux incidents avec la police et toutes les accusations, peu importe leur issue, y compris celles pour les infractions aux règlements et aux arrêtés municipaux.

Nature des incidents	Résultat	Numéro de dossier	Date des incidents							
			A	A	A	A	M	M	J	J

Renseignements sur le représentant de la police

Nom du service de police

Nom du représentant de la police

Numéro de téléphone

Signature

Date							
A	A	A	A	M	M	J	J

Pour usage interne seulementSceau ou timbre
du service de
police



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER

Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées au stylo à l'encre noire ou bleue.
Vous devez répondre à toutes les questions.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - Vous devez répondre à toutes les questions.

1. Quel est votre nom légal au complet? (Vous devez aussi indiquer votre nom et votre date de naissance au haut de la page 2)

Nom :

Prénom(s) :

2. Avez-vous déjà utilisé un nom autre que votre nom légal indiqué ci-dessus (p.ex: pseudonymes, surnoms, noms de mariage précédents, etc.)?

☐ Non ☐ Oui

Si vous avez répondu OUI, indiquez les autres noms que vous avez utilisés. Si vous n'indiquez pas tous les noms que vous avez utilisés par le passé, votre demande de suspension du casier vous sera renvoyée.

Autre(s) nom(s)

Autre(s) prénom(s)

3. Quel est votre sexe? ☐ Homme ☐ Femme ☐ Un autre genre

4. Quelle est votre date de naissance?

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

5. Êtes-vous né(e) au Canada? ☐ Non ☐ Oui

6. Avez-vous un permis de conduire? ☐ Non ☐ Oui

Si vous avez répondu OUI, quel est le numéro de votre permis :

Province/territoire :

7. Avez-vous un emploi? ☐ Non ☐ Oui

Si vous avez répondu OUI, qui est votre employeur? Si vous êtes un travailleur autonome, veuillez indiquer le nom et/ou le numéro de votre compagnie.

Nom de l'employeur :

Nom de compagnie et/ou le numéro :

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE ADRESSE POSTALE ET VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE - Vous devez répondre à toutes les questions.

8. Quelle est votre adresse postale? (S'il s'agit de l'adresse d'un représentant, veuillez le préciser).

Toute information concernant une décision sera envoyée à cette adresse, sauf si la Commission doit vous joindre directement (p.ex. si elle a l'intention de refuser).

Appartement/Numéro et rue

Ville

Province/territoire/état

Code postal

Pays/Nation

9. Voulez-vous recevoir les renseignements en français ou en anglais? (Cela inclura toutes les lettres officielles et le document de suspension du casier).

☐ Français ☐ Anglais

Adresse courriel :

10. Où avez-vous vécu au cours des 10 dernières années? Veuillez inclure votre adresse actuelle. Les numéros de cases postales ne sont pas acceptés.

Numéro d'appartement/numéro civique et nom de la rue	Ville	Province/territoire/état	Pays/Nation	Code postal	Du (AAAA-MM)	Au (AAAA-MM)
						Présent

Suite au verso ►

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR - Vous devez fournir cette information.

Indiquez le nom légal et la date de naissance du demandeur figurant sur le premier côté de ce formulaire :

Nom légal au complet:

Date de naissance (AAAA-MM-JJ) :

COORDONNÉES – Vous devez répondre à toutes les questions afin que la Commission des libérations conditionnelles du Canada puisse vous joindre directement.**11. Numéro de téléphone :****Pouvons-nous laisser un message vocal?** ☐ Non ☐ Oui

Si vous n'avez pas de téléphone, indiquez une adresse postale :

12. Pouvons-nous communiquer avec une autre personne à propos de votre demande?☐ Non ☐ Oui

Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer le nom et le numéro de téléphone de cette personne :

Nom :

Numéro de téléphone :

13. Avez-vous déjà été membre des Forces armées canadiennes? Si vous avez répondu OUI, consultez l'étape 3 du Guide de demande de suspension du casier et fournissez les renseignements demandés ci-dessous.☐ Non ☐ Oui – par le passé ☐ Oui – actuellement ☐ Oui – réserviste actuel ou passé

Numéro d'identification du service

Date
d'enrôlement :

A A A A M M J J

Date de
libération :

A A A A M M J J

Veuillez indiquer l'adresse postale complète de votre unité (il se pourrait qu'on communique avec votre commandant).

Nom de l'unité

Nom de la sous-unité

Adresse ou case postale

Ville

Province/Territoire

Code postal

RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDAMNATIONS – Vous devez répondre à toutes les questions.**14. Y a-t-il d'autres condamnations qui ne figurent pas dans votre casier judiciaire, y compris les condamnations d'autres pays?**☐ Non ☐ Oui

Si Oui, fournissez les détails ci-dessous :

Infraction	Police qui a fait l'arrestation	Peine	Cour (rue, ville et province/état)	Date de la peine							
				A	A	A	A	M	M	J	J

AUTORISATION DU DEMANDEUR

15. Les renseignements que vous fournissez dans cette demande de suspension du casier sont recueillis en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* afin de traiter votre demande de suspension du casier. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels PBC PPU 010. Les renseignements personnels que vous communiquez ou qui sont fournis au cours de l'enquête sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous pouvez avoir accès à cette information, et en vérifier l'exactitude en faisant la demande par écrit au coordonnateur de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, Commission des libérations conditionnelles du Canada, 410, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0R1. Les renseignements personnels exclus, obtenus de partenaires externes dans le cadre du traitement de la demande ne peuvent être fournis. Vous devez signer ce formulaire et y apposer la date pour confirmer ce qui suit : Je comprends que les renseignements peuvent être utilisés pour prendre une décision au sujet de la suspension du casier, pour mener des enquêtes et, sous forme sommaire, pour produire des rapports, contrôler la qualité et évaluer le rendement. J'autorise la divulgation de renseignements personnels à mon sujet avec les personnes associées au système judiciaire, telles que définies dans le *Code criminel*, dans la mesure où cela est jugé nécessaire pour mener l'enquête sur cette demande et prendre une décision au sujet de la suspension du casier.

Je confirme que les déclarations que j'ai faites dans cette demande sont vraies et complètes. Si votre signature n'a pas été apposée à la section d'autorisation, votre demande vous sera retournée comme incomplète.

Signature du demandeur

Signez ici ►

A A A A M M J J

Date ►



FORMULAIRE BÉNÉFICE MESURABLE - RÉADAPTATION SOUTENUE

Pour une demande de suspension de casier

Veillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire ou bleue. Vous devez répondre à toutes les questions.

SECTION A : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - Vous devez répondre à toutes les questions.

Quels sont vos nom et prénom(s) officiels au long? Vous devez également indiquer votre nom et votre date de naissance en haut de la page 2 du formulaire ainsi que sur toute autre feuille que vous y joindrez.

Nom de famille								Prénom(s)	
Date de naissance?	A	A	A	A	M	M	J	J	Signature

SECTION B : Vous devez répondre à toutes les questions.

1. Expliquez clairement en quoi une suspension du casier vous apporterait un bénéfice mesurable et soutiendrait votre réadaptation au sein de la société en tant que citoyen respectueux des lois.

2. Décrivez tous les changements positifs que vous avez faits depuis votre condamnation dans le but d'améliorer votre situation. Joignez des documents à l'appui au besoin.

Suite au verso ►

FORMULAIRE BÉNÉFICE MESURABLE - RÉADAPTATION SOUTENUE

Pour une demande de suspension de casier

Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire ou bleue. Vous devez répondre à toutes les questions.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – Vous devez fournir cette information.

Indiquez les nom et prénom(s) officiels au long et la date de naissance fournis à la page 1 du présent formulaire.

Nom et prénom(s) officiels au long

Date de naissance?

A A A A M M J J

SECTION B (CONTINUE) : Vous devez répondre à toutes les questions.

3. a) Renseignements sur la ou les infractions. Décrivez les circonstances entourant chaque infraction et expliquez comment et pourquoi vous l'avez commise. (Qui, quoi, quand, où, comment).

OPTIONNEL

3. b) Décrivez comment votre histoire personnelle et sociale a pu contribuer à votre ou vos infraction(s) et/ou vos démêlés avec le système de justice pénale (p. ex. expériences de discrimination raciale, santé mentale et/ou problèmes de santé chroniques, interventions policières insuffisantes ou excessives dans votre communauté, etc.).

OPTIONNEL

3. c) Indiquez votre race :

4. Pour toute infraction à caractère sexuel, précisez l'âge de la victime. Fournissez toute documentation officielle dont vous disposez.



FORMULAIRE - EXCEPTION CONCERNANT L'INADMISSIBILITÉ LIÉE À L'ANNEXE 1 Pour une demande de suspension de casier

Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire ou bleue. Vous devez répondre à toutes les questions.

SECTION A : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - Vous devez répondre à toutes les questions.

Quels sont vos nom et prénom(s) officiels au long? Vous devez également indiquer votre nom et votre date de naissance en haut de la page 2 du formulaire ainsi que sur toute autre feuille que vous y joindrez.

Nom de famille								Prénom(s)	
Date de naissance?	A	A	A	A	M	M	J	J	Signature

SECTION B : EXCEPTIONS - Vous devez répondre à toutes les questions.

Une personne qui a été condamnée pour une infraction visée à l'annexe 1 de la **Loi sur le casier judiciaire (LCJ)** (www.laws-lois.justice.gc.ca) peut présenter une demande de suspension du casier si la Commission est convaincue que cette personne remplit les conditions énoncées au paragraphe 4(3) de la LCJ qui donnent le droit de bénéficier d'une exception. Le demandeur a la responsabilité de convaincre la Commission de l'existence des conditions visées au paragraphe 4(3) de la LCJ (**indiquées ci-dessous**). Veuillez expliquer de quelle manière vous remplissez **chaque** condition.

1. La personne n'était pas en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis de la victime de l'infraction et la victime n'était pas en situation de dépendance vis-à-vis d'elle.

Suite au verso ►

FORMULAIRE - EXCEPTION CONCERNANT L'INADMISSIBILITÉ LIÉE À L'ANNEXE 1
Pour une demande de suspension de casier
Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre noire ou bleue. Vous devez répondre à toutes les questions.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir cette information.

Indiquez les nom et prénom(s) officiels au long et la date de naissance fournis à la page 1 du présent formulaire.

Nom et prénom(s) officiels au long	Date de naissance?	A	A	A	A	M	M	J	J
------------------------------------	--------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

SECTION B (SUITE) : Vous devez répondre à toutes les questions.

2. La personne n'a pas usé de violence, d'intimidation ou de contrainte envers la victime, ni tenté ou menacé de le faire.

3. La personne était moins de cinq ans l'aînée de la victime. Il faut fournir une preuve (document judiciaire, rapport de police et/ou déclaration sous serment) attestant l'âge qu'avaient le demandeur et la victime au moment où l'événement s'est produit.



FORMULAIRE DE FRAIS DE SERVICE DE LA DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER

Le frais de service actuel de la demande de suspension du casier est :
\$50.00 CDN (dollars canadiens)

Nom de famille du demandeur	Prénom du demandeur
-----------------------------	---------------------

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- Carte de crédit, VISA débit et Débit Mastercard;

Veuillez nous fournir une adresse courriel puisque la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) enverra une facture par courriel de Moneris (noreply@moneris) qui comprend un lien de paiement pour **PBC SERVICES / SERVICES CLCC**. Veuillez vérifier votre fichier de pourriel pour ne pas manquer ce courriel important.

La facture sera envoyée une fois que nous aurons jugé votre demande complète, admissible et dans le cadre de notre compétence. Une fois le courriel reçu, le frais de service doit être payé dans les **30 jours**. Si le frais de service n'est pas payé, votre dossier sera considéré comme incomplet et vous sera retourné.

☐ J'ai l'intention de payer la facture dans les **30 jours** une fois reçue

Adresse courriel (il s'agit de l'adresse courriel à laquelle la facture sera envoyée)

Signature

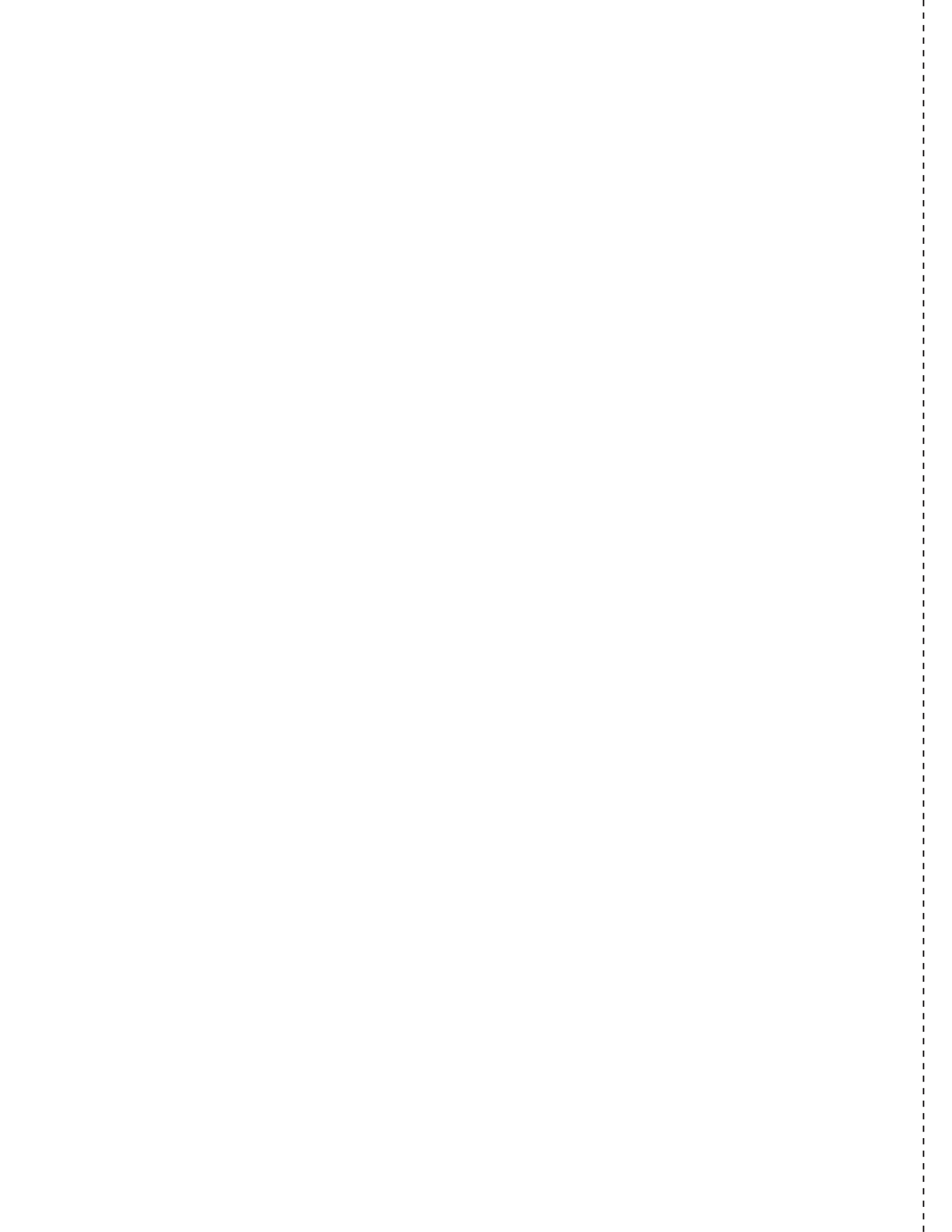
- Chèque certifié;
- Mandat poste; et
- Traite bancaire

Si vous choisissez le chèque certifié, le mandat poste ou la traite bancaire comme mode de paiement :

- Le frais de service doit être libellé à l'ordre du Receveur général du Canada.
- Vous devez l'envoyer avec votre demande de suspension du casier.

La CLCC n'acceptera pas les chèques personnels ni l'argent comptant.

Veuillez noter qu'aucun remboursement n'est possible une fois la demande acceptée.



Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

BESOIN D'AIDE?

Communiquez avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada

Ligne d'information sans frais : 1-800-874-2652

suspension@pbc-clcc.gc.ca

Canada.ca/suspension-du-casier